

VI. Conseil Supérieur de l'Instruction publique

I. Session de janvier 1927

En ce qui concerne l'Enseignement secondaire, le Conseil Supérieur de l'Instruction publique n'a eu à s'occuper, en sa session de janvier, que des mesures (3) destinées à préparer l'assimilation complète des agrégations féminines aux agrégations masculines. Il les a adoptées.

Ces mesures n'appelleraient aucune réserve si elles s'accompagnaient de textes interdisant à l'Administration d'employer des dames profes-

(1) Voir les *Bulletins* n° 24, pages 62 et 63, n° 25, pages 83 et 84, n° 31, page 137.

(2) Voir le *Bulletin de l'Union des Physiciens*, n° 197-198, novembre-décembre 1926 et n° 199, janvier 1927.

(3) Parmi ces mesures, la seule intéressant les mathématiques modifie les certificats prévus pour la licence ès sciences d'enseignement des établissements secondaires de jeunes filles, et les remplace par les certificats exigés pour la licence ès sciences d'enseignement des établissements secondaires de garçons. (N. D. L. R.).

seurs dans les lycées de garçons. Une telle introduction serait un moyen commode et économique de parer, dans une certaine mesure, à la crise de recrutement du personnel masculin. D'autre part, on ne peut se défendre d'une certaine inquiétude en songeant au parti que l'enseignement libre pourrait tirer d'une certaine communauté de personnel dans les établissements féminins et les établissements masculins.

H. COMMISSAIRE.

2. A nos électeurs

CHERS COLLÈGUES,

La question des traitements a pris pour l'enseignement secondaire une extrême gravité : parmi nous, les plus chargés de famille connaissent les privations ; tous nous ressentons la gêne, l'humiliation d'une diminution brutale de notre situation antérieure, pourtant si modeste ; tous nous avons conscience qu'avec la dignité et la vitalité du corps enseignant sont en jeu les intérêts supérieurs du pays.

Ces sentiments, longtemps comprimés, ont fait explosion avec une force impressionnante, excluant tout soupçon d'arrière-pensée et de manœuvre, dans une réunion extraordinaire qui a groupé au Lycée Louis-le-Grand, le 27 février, près de 500 professeurs des lycées parisiens. En constatant que, malgré tous les efforts des bureaux de nos Associations, les augmentations nécessaires, déjà plus libéralement accordées à d'autres administrations, n'ont pu encore être obtenues par nous, — en apprenant que le décret du 13 janvier 1927, qui relève de façon très sensible, avec effet rétroactif à partir du 1^{er} août 1926, tous les hauts fonctionnaires administratifs des trois ordres d'enseignement, les chefs de bureau du Ministère et quelques catégories de l'enseignement supérieur, ne semblait devoir être suivi à bref délai d'aucun relèvement analogue, et portant sur la même date, pour le personnel secondaire enseignant, — tout le monde a compris qu'il était devenu nécessaire d'appuyer les démarches et les négociations de nos représentants, qualifiés pour cette tâche, par la manifestation énergique et irrécusable de notre profonde émotion. C'est à l'unanimité que l'assemblée a jugé utile, comme première protestation, la démission de nos représentants dans les différents conseils universitaires, si l'injustice qui nous est faite n'avait pas été réparée au 31 mars 1927, date de la clôture de l'exercice budgétaire 1926.

Une très nombreuse réunion de l'A2 de l'Académie de Paris, le 10 mars, s'est prononcée dans le même sens avec la même unanimité.

Sans doute, vos représentants au Conseil Supérieur, qui sont élus distinctement par les divers ordres d'agrégés, ne doivent compte de leur mandat qu'à leurs seuls électeurs, et les décisions d'une assemblée parisienne ne sauraient valablement nous délier de nos obligations envers vous. Sans doute encore, le Conseil Supérieur n'a aucune compétence en matière financière, et la question des traitements lui échappe entièrement. Mais nous croirions mal répondre à la confiance

dont vous nous avez honorés, si nous nous placions uniquement à ce point de vue formel et juridique : chargés par vous de défendre, dans le plus haut conseil de l'Université, la cause de l'enseignement secondaire, nous ne pouvons nous désintéresser des difficultés matérielles et morales qui la compromettent radicalement ; il ne s'agit pas seulement de la situation des personnes, mais aussi du recrutement et de la valeur du corps enseignant. Les griefs qui ont provoqué la réunion du 27 février, nous les tenons pour bien fondés ; les sentiments qui ont animé les deux assemblées parisiennes, nous les partageons ; l'unanimité qui s'y est révélée ne nous permet pas de douter que nous ne soyons, en cela, profondément d'accord avec la grande majorité de nos électeurs dans le pays tout entier. Nous pensons donc qu'il nous appartient de donner, les premiers, l'exemple de la solidarité universitaire en nous conformant volontairement aux indications qui se dégagent pour nous des votes précités.

Nous avons pris, en conséquence, la décision d'adresser au Ministre notre démission motivée, si les mesures que demandent nos associations ne sont pas assurées à la date du 31 mars prochain.

BEAULAVON,	représentant des agrégés de	philosophie.
BRIZARD,	—	physique.
BUSSON,	—	histoire.
COMMISSAIRE,	—	mathématiques.
PEYROT,	—	enseignement spécial.
RANCÈS,	—	langues vivantes.
SURAN,	—	grammaire.